

**INFORMATION SUR LE COÛT D'UNE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER 2019/2020**

DETAIL DES MONTANTS EN EUROS	VALIDATION DEPARTEMENTALE		VALIDATION NATIONALE
	34	34 et Cotisation sanglier 34	Petit et Grand Gibier
	(cas 1)	(cas 2)	(cas 3)
COTISATION DE L'HERAULT	82,00	82,00	95,00
COTISATION SANGLIER DE L'HERAULT		35,00	***
PART FORFAITAIRE FNC			51,50
REDEVANCE CYNEGETIQUE ET DROIT DE TIMBRE	53,50	53,50	53,50
TOTAL	135,50	170,50	200,00
FRAIS DE DOSSIER	0	0	5,00
MONTANT	135,50	170,50	205,00
REABONNEMENT A LA REVUE (Option) *	4,00	4,00	4,00
MONTANT 1	139,50	174,50	209,00
ASSURANCE RC (Option) **	20,00	20,00	20,00
MONTANT 2	159,50	194,50	229,00

* L'option revue est facultative. Toutefois la revue nous permet d'informer tous nos chasseurs sur les aspects législatifs et réglementaires ainsi que sur les actualités cynégétiques fédérales.

** Le chasseur adhérent demeure libre d'accepter ou non le service proposé par notre partenaire AXA et déclare avoir pris connaissance du contenu de la notice d'informations RC Chasse jointe au bon de commande et souscrit la garantie proposée.

*** Contribution sanglier droit local supplémentaire pour les départements 57 – 67 – 68 (nous contacter)

**NOUVEAUTES : SUITE A LA REFORME DE LA CHASSE, SUPPRESSION DES PERMIS BI DEPARTEMENTAUX ET DES
COMMUNES LIMITOPHES**

Vérifier, corriger et compléter si nécessaire les données déjà inscrites au recto : Identité, 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} prénom, adresse, téléphone, adresse mail, référence du permis de chasser, si vous avez un duplicata, mentionner le nouveau numéro et la date de délivrance.

Pour les mineurs nés après le 01/07/2001, le représentant légal précise son nom, son prénom et sa date de naissance, date et signe l'autorisation de chasser.

Impératif : dater et signer la déclaration sur l'honneur au recto.

Si vous chassez la bécasse, pensez à cocher au recto la case de votre choix.

Renvoyer la demande une fois complétée, accompagnée du règlement par chèque ou mandat facture à l'ordre de la **Régie de chasse 34**, dans l'enveloppe T, ci-jointe.

**NE PAS TIMBRER – FICHE BILAN ET CARNET CPB A RENVoyer AVEC VOTRE DEMANDE DANS L'ENVELOPPE T
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE ET RENVOYE**

Le service Guichet Unique dédié à la validation des permis sera ouvert à compter du **11 juin 2019**.

Pour toutes questions, contacter le 04 67 42 12 25 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Suite au contrôle systématique des interdits d'armes effectué par le Ministère de l'intérieur sur le fichier des chasseurs,

NE VOUS DEPLACEZ PAS – AUCUN PERMIS NE SERA DELIVRE SUR PLACE

SOLUTION PRECONISEE :

**VALIDEZ SUR INTERNET www.fdc34.com ET IMPRIMEZ DIRECTEMENT LA VALIDATION CHEZ VOUS :
PAIEMENT SECURISE – RAPIDITE – PLUS DE RETARD AVEC LES DELAIS DE POSTE**

Bonne saison cynégétique